

Bulletin municipal d'Antoingt

Juillet 2020

Le Mot du Maire

C'est au nom du conseil municipal que je remercie les Antoinaises et Antoinaïsiens qui nous ont accordé leur confiance le 15 mars dernier avant une longue période de confinement. Nos relations sociales ont été mises entre parenthèse, de même que l'activité de beaucoup d'entre nous alors que certains, indispensables à la continuité des services essentiels, étaient à la tâche de longues heures avec une abnégation sans pareille.

Je tiens à remercier l'équipe municipale sortante qui n'a pas ménagé sa peine alors que son mandat était prolongé et en premier lieu Chantal Roussel qui a assumé son rôle jusqu'au dernier moment avec combativité et enthousiasme. Il faut noter que Chantal Roussel assure toujours son mandat de

Présidente du SIVU (syndicat intercommunal qui gère les affaires scolaires pour les quatre communes) jusqu'à l'élection des maires de Mareugheol et Vodable qui attendent le second tour des élections municipales.

Je tiens à remercier les agents municipaux qui ont participé à la continuité des services publics malgré la fermeture des locaux municipaux.

Je tiens aussi à remercier les initiatives spontanées qui font que chaque mardi, vous pouvez vous ravitailler à l'occasion du P'tit marché de producteurs locaux.

La nouvelle équipe municipale s'est mise au travail au service de l'intérêt général et de ses administrés.

Installation du Conseil Municipal



Avec la crise sanitaire que nous avons connue, l'installation du conseil municipal n'a pas pu se tenir comme prévu la semaine suivant l'élection de tous ses membres mais a eu lieu le jeudi 28 mai 2020.

L'équipe municipale est composée de : *Franck Trémouiller, Analio Figueiredo, Hervé Cros, Claude Jacob, Francine Gérard, Romain Pojolat, Nathalie Taragnat, Sylvie Raby, Philippe Terranova, Emmanuel Gonthier, Nicole Souiller.*

- Maire : Emmanuel GONTHIER
- 1^{er} adjoint : Claude JACOB - délégué aux travaux et à la voirie
- 2^{ème} adjoint : Nathalie TARAGNAT - déléguée à l'école et au cadre de vie
- Conseillère déléguée à l'animation et à la salle polyvalente : Nicole SOUILLER
- Conseiller délégué au numérique et à la communication : Hervé CROS

Désignation des délégués de la commune aux organismes extérieurs :

- AGGLO PAYS D'ISSOIRE :

Délégué titulaire : M. Emmanuel GONTHIER

Délégué suppléant : M. Claude JACOB

- SICTOM Issoire-Brioude :

Délégué titulaire : M. Emmanuel GONTHIER

Délégué suppléant : Mme Sylvie RABY

- SME de la Région d'Issoire et de communes de la banlieue sud clermontoise :

Délégués titulaires : M. JACOB Claude - M. TERRANOVA Philippe

- Secteur Intercommunal d'Energie d'ISSOIRE :

Délégué titulaire : M. POJOLAT Romain

Délégué suppléant : M. GONTHIER Emmanuel

- EPF-Smaf :

Délégué titulaire : M. GONTHIER Emmanuel

Délégué suppléant : TREMOUILLER Franck

- SIVU « Puys et Lembron » :

Délégués titulaires : M. GONTHIER Emmanuel - TARAGNAT Nathalie

Délégué suppléant : Mr CROS Hervé

- AICRI :

Délégués titulaires : Mr CROS Hervé – Mme BECHON Mireille

- CNAS :

Délégué titulaire : RABY Sylvie

- Délégué à la sécurité routière :

Délégué titulaire : FIGUEIREDO Analio

- Correspondant défense :

Délégué titulaire : TREMOUILLER Franck

Désignation des conseillers municipaux membres des commissions internes :

- Commission communal d'Action Sociale :

Membres élus : JACOB Claude, RABY Sylvie, SOUILLER Nicole, TARAGNAT Nathalie

Membres non élus : à déterminer

- Commission communal des Impôts Directs :

Membres élus titulaires : GERARD Francine, RABY Sylvie, TREMOUILLER Franck

Membres élus suppléants : CROS Hervé, POJOLAT Romain, SOUILLER Nicole

Membres non élus : à déterminer

- Commission communale des travaux, ouverture des plis et affaires foncières :

Membres élus : FIGUEIREDO Analio, JACOB Claude, SOUILLER Nicole, TERRANOVA Philippe, TREMOUILLER Franck

Membres élus suppléants : CROS Hervé, GERARD Francine

- Commission communale numérique, information et rédaction :

Membres élus : CROS Hervé, GERARD Francine, SOUILLER Nicole, TARAGNAT Nathalie,

- Commission communale environnement et cadre de vie :

Membres élus : CROS Hervé, JACOB Claude, SOUILLER Nicole, TARAGNAT Nathalie,

Membres non élus : à déterminer.

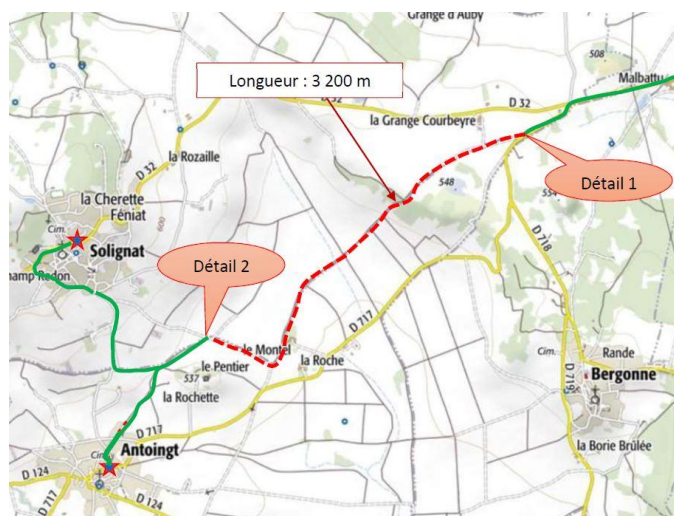
- Commission communale vie associative et culturelle :

Membres élus : POJOLAT Romain, SOUILLER Nicole, TARAGNAT Nathalie, TREMOUILLER Franck

- Commission communale sécurité routière et mobilité :

Membres élus : FIGUEIREDO Analio, GERARD Francine, JACOB Claude, TERRANOVA Philippe

La fibre optique arrive !



Les travaux pour relier Antoinct à la fibre optique vont bientôt débuter. Les câbles seront enterrés en bordure du chemin rural depuis le lieu-dit "La Chaux", jusqu'au lieu-dit "Derrière le Penthier". Ces travaux, réalisés par l'entreprise *Circet* et l'entreprise *Gravière* pour le génie civil, pour le compte d'*Orange* devraient débuter fin juillet. De plus, le déploiement de détail dans les rues du village devrait débuter également courant juillet et se poursuivre toute l'année. Je vous invite à la prudence lorsque vous circulez dans les rues, vous risquez de rencontrer des opérateurs qui interviennent sur les regards de visite et poteaux téléphoniques.

Travaux de voirie

Les travaux de voiries programmés pour l'année 2019 vont débuter en juillet 2020. Il s'agit de la reprise de la chaussée du Chemin du Penthier, de la Rue des Sapins et de la reprise des caniveaux Rue du Pré David. Ces travaux d'un coût de 12197 € sont subventionnés par le département du Puy de Dôme (FIC) à hauteur de 3171 € et par l'Etat (DETR) à hauteur de 3659 €.

De plus, le Chemin d'Avigny sera repris jusqu'au gué du Lembronnet pour un coût de 21480 € TTC.

Ce chantier n'est pas subventionné puisque le Chemin d'Avigny n'est pas classé en voie communale.

Rappels

- Brûlage à l'air libre

Il est rappelé que les déchets dits verts (notamment issus de la tonte, taille, élagage, débroussaillage) constituent des déchets ménagers dès lors qu'ils sont produits par des ménages. Leur brûlage à l'air libre est interdit. Les déchets verts agricoles peuvent faire l'objet d'une dérogation accordée par la préfecture. Le non-respect de cette réglementation expose le contrevenant à une amende de 3ème classe pouvant s'élever jusqu'à 450 €. Des alternatives existent : Compostage, broyage ou dépôt en déchèterie.

- Dépôts sauvages

Plusieurs dépôts sauvages de déchets de chantier ou ménagers ont été retrouvés dans des fossés du village. Il est rappelé que ce genre de comportement est passible d'une contravention de 5e classe, soit une amende d'un montant

maximum de 1.500 euros (3.000 euros en cas de récidive) prononcée par un juge, selon l'article R635-8 du Code pénal repris par l'article R541-77 du Code de l'environnement en cas d'abandon ou dépôt de déchets par un particulier transportés en véhicule.

- Lingettes, serviettes et masques

Nous vous rappelons que les lingettes, serviettes hygiéniques, masques ou autres, n'ont pas leur place dans les toilettes. En effet, cela engorge les pompes de la station d'épuration, réduit son efficacité et provoque du travail supplémentaire à l'agent chargé de son entretien.

- Circulation dans le village

Nous vous rappelons que la vitesse est limitée à **30 km/h** dans les rues d'Antoinct et que la **priorité à droite** est la règle (même pour les routes départementales) sauf signalisation contraire.

Numérotation des habitations

La commune a fourni en 2018 les plaques postales toutefois, certaines ne sont toujours pas accrochées à proximité des boîtes aux lettres. Merci de bien vouloir les fixer rapidement.

Les manifestations de l'année :

Les manifestations programmées cet été sont annulées à cause de la pandémie toutefois la cérémonie à l'occasion de la fête nationale le 14 juillet est maintenue.

L'ambroisie : Attention allergie

L'ambroisie est une espèce végétale envahissante originaire d'Amérique du Nord dont l'aire d'expansion se développe rapidement à l'échelon européen. Elle s'installe au début du printemps sur toutes les terres dénudées et remaniées par l'activité humaine, et sur les grèves des cours d'eau.

Elle constitue une cause de baisse de la production agricole et d'évolutions des pratiques de gestion des espaces urbains cultivés pouvant engendrer des pollutions des eaux par l'utilisation d'herbicides spécifiques pour la régulation des espèces.

Il s'agit surtout d'une plante dont le pollen est très allergène, à l'origine d'effets néfastes directs sur la santé humaine : allergies (rhinites, conjonctivites...), asthme, générant des surcoûts pour l'Assurance Maladie.

Des arrêtés préfectoraux obligent la destruction de l'ambroisie.

Détruisez-la avant qu'elle ne fleurisse, cette plante doit être éliminée :

- par arrachage, n'oubliez pas vos gants
- par fauchage avant la floraison
- en empêchant son implantation par végétalisation des terres nues avec des plantes non allergisantes (trèfle, luzerne, etc...)

Carnet d'Etat Civil 2020

Décès : Arthur Edouard TARAGNAT décédé le 8 avril

Naissances : Aria Arbey née le 1 mai

Camille Martins né le 5 mai

Permanence du maire :

Samedi matin de 9 heures à midi ou sur rendez-vous

Ouverture du secrétariat de mairie

Lundi : 16 - 18 heures

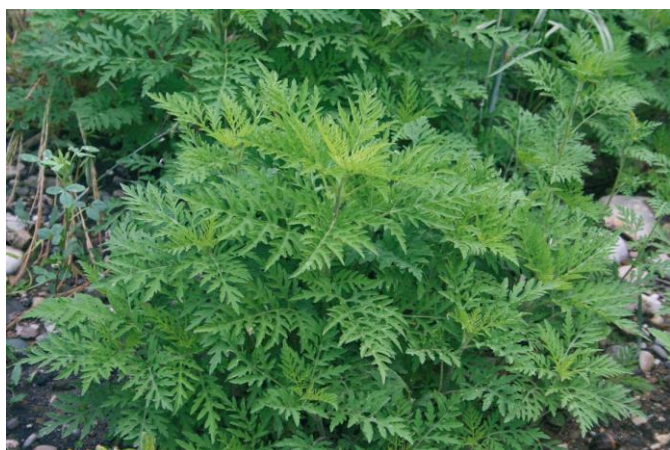
Jeudi : 16 - 18 heures

Samedi : 9 - 12 heures

Nous devons tous apprendre à la reconnaître :
Ses feuilles sont larges, minces, profondément divisées jusqu'à la nervure. Elles sont vert clair sur chaque face.

Sa tige souple mesure entre 30 et 120 cm (70 cm en moyenne), elle est souvent verte rougeâtre et couverte de poils blancs.

Ses fleurs petites et verdâtres sont disposées à l'extrémité des tiges



www.ambrosie.info

Téléphone : 04 73 71 40 81

Courriel : mairie.antoingt1@orange.fr

Site internet : <http://www.antoingt.fr/>

Vous trouverez avec ce bulletin municipal des masques de protection offert par le Département du Puy-De-Dôme et distribués par les conseillers municipaux.